



## Annexe 10 - Google Pay™ aux Conditions Générales de compte et de carte max

Annexe diffusée au 30 avril 2019

En complément des dispositions figurant dans nos Conditions Générales de compte et de carte max, les présentes dispositions s'appliquent lorsque vous utilisez la fonctionnalité de paiement **Google Pay** développée par Google. max est distributeur de cette solution de paiement.

Avec ce service vous pouvez réaliser des paiements cartes de proximité par le « sans contact », dans une application android ou en ligne avec le navigateur chrome. Vous devez disposer pour cela :

- d'un appareil utilisant le système android (téléphone, montre, ...) au minimum à sa version (Lollipop 5.0) et intégrant la fonctionnalité Google Pay ;
- d'une carte de paiement de la marque Mastercard®.

En outre vous devez :

- avoir créé un compte Google sur votre appareil et avoir accepté les Conditions Générales d'Utilisation Google ;
- accepter les présentes conditions d'utilisation qui constituent l'Annexe 10 des Conditions Générales de compte et de carte max. L'ensemble de ces Conditions s'appliquent au présent service et en particulier les dispositions relatives à la carte max. En effet les paiements réalisés par la fonctionnalité Google Pay restent des paiements initiés avec la carte max ;
- avoir sécurisé l'accès à votre téléphone portable : par code PIN, mot de passe, empreinte digitale ou schéma.

### Au préalable,

- **vous devez** identifier votre carte max (elle doit impérativement être à votre nom) dans le portefeuille numérique « Google Pay ». Ce portefeuille est géré sous la responsabilité de la société Google.

### A noter :

Ces conditions d'utilisation ne valent que pour la carte max que vous insérez dans le portefeuille

Les données de votre carte réelle ne sont jamais stockées dans le portefeuille. Le numéro de carte que nous transmettons à la société Google est celui d'une carte virtuelle. Un numéro est attribué à chaque appareil (téléphone, montre, tablette ...) pour une même carte. En cas de perte de votre appareil seul le numéro de la carte qui est attribué à cet appareil sera bloqué.

- **nous utilisons** le numéro de téléphone mobile que vous nous avez donné lors de la souscription au service max pour pouvoir confirmer votre identité si nécessaire.



Dès que votre carte est bien enregistrée dans le portefeuille Google Pay, le service est activé !

### **Comment utilisé la fonctionnalité Google Pay ?**

	En paiement de proximité par le « sans contact »	En paiement en ligne
<b>La procédure de paiement</b>	En approchant votre appareil compatible, du terminal de paiement sans contact du commerçant	En appuyant sur le bouton « Acheter avec Google Pay » et en sélectionnant la carte dans votre portefeuille Google Pay
<b>Votre authentification et votre acceptation</b>	Par déverrouillage de votre appareil via l'utilisation de la biométrie, de votre code PIN, de votre mot de passe ou de votre schéma. (Pour certains paiements, le déverrouillage de téléphone n'est pas nécessaire)	Par déverrouillage de votre appareil via l'utilisation de la biométrie, de votre code PIN, de votre mot de passe ou de votre schéma
<b>Conséquence</b>	Votre ordre de paiement est alors validé et irrévocable.	
<b>Limites de paiement</b>	Il n'y a pas de limite spécifique de montant pour les paiements. Ce sont les plafonds d'utilisation de votre carte max qui s'appliquent. Ils sont consultables dans l'espace gérer ma carte de l'application max	

### **Les cas de blocage du service :**

En cas d'opposition ou de blocage de votre carte elle ne pourra plus être utilisée dans votre portefeuille Google. Les motifs énumérés dans les Conditions Générales de compte et de carte max peuvent nous conduire à bloquer l'utilisation du service.

En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre carte, vous devez impérativement nous prévenir au plus tôt pour que nous bloquions le numéro de carte virtuelle généré à partir de votre carte pour votre appareil.

### **Attention :**

**Vous devez également déclarer immédiatement à la société Google, par votre compte Google, les cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de votre appareil.**

Vous devez également dans ce cas prendre l'initiative de retirer votre carte du service de paiement Google Pay. Le service de paiement Google Pay est alors immédiatement indisponible avec cette carte.

Vous devez aussi **supprimer la fonctionnalité** de paiement si vous vendez, prêtez ou donnez à un tiers votre appareil enregistré.

Lorsque votre appareil est déconnecté de votre compte Google, il ne peut plus être utilisé pour payer via la fonctionnalité Google Pay.

Si nous détectons un risque de fraude ou en cas de non-respect des Conditions Générales de compte et de carte max, nous pouvons être amenés à suspendre la fonctionnalité de paiement Google Pay. Vous en serez informé par tout moyen, comme vous serez informé de sa réactivation si nous sommes à l'origine du blocage.

### **Responsabilités :**

Nous sommes responsables que des dommages causés par notre propre fait.

Nous ne sommes pas responsables :

- du fonctionnement du portefeuille Google et de la fonctionnalité de paiement Google Pay,
- de l'interruption du service pour des raisons de force majeure ou pour tout autre motif légitime, comme la suspicion de fraude,
- en cas de déclaration tardive à Google par exemple de la perte de votre appareil
- en cas de cession de votre appareil sans désactivation de votre portefeuille.
- des paramétrages (codes, empreintes) enregistrés dans vos appareils.
- dans les cas prévus aux Conditions Générales de compte et de carte max.

Vous devez conserver la confidentialité de vos données (codes et données biométriques) permettant d'accéder au service et assurer la sécurité de vos codes : les composer en toute discrétion, ne pas les communiquer (y compris sur demande téléphonique ou par courrier électronique), ni les noter.

Vous acceptez l'enregistrement de vos connexions et de vos opérations, et leur valeur de preuve jusqu'à preuve contraire.

Google est responsable de la sécurité du portefeuille Google Pay et de la fonction de paiement Google Pay. Concernant ce service il est donc responsable du traitement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez consulter sa politique de sécurité en suivant ce lien : <https://safety.google/security/>.

En appuyant sur la touche « Accepter » vous manifestez votre consentement aux présentes dispositions et à la politique de sécurité de Google dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.

Cette Annexe étant conclue à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à le justifier. Vous pouvez l'exercer même si vous avez commencé à utiliser la fonctionnalité de paiement.